



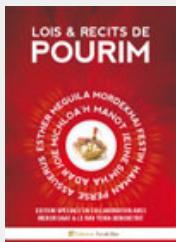
Traité Ketouvot

Michna 5 - Chapitre 11

שָׁוֹם הַדִּין שֶׁפְּחַתְּה שְׁתָות אַו הַסִּיף שְׁתָות, מִכְרָן בָּטָל. בְּרוּן שְׁמַעַן בֶּן גַּמְלִיאֵל אָמַר, מִכְרָן קְיִם. אִם כִּי מַה כִּמְהַבְּתָה בֵּית דִין יִפְּחָה. אֲבָל אִם עָשָׂו אֲגַרְתָּה בְּקָרְתָּה, אַפְּלִוּ מִכְרָן שְׁוֹה מְנוּה בְּמַאֲתִים, אִזְהָר שְׁוֹה מַאֲתִים בְּמְנוּה, מִכְרָן קְיִם:

Si le tribunal a fait vendre des biens de l'héritage, et il y a erreur de 1/6 sur la valeur, en plus ou en moins, la vente est nulle. Rabban Chim'on ben Gamliel dit : la vente est valable ; car, autrement, à quoi servirait-il de faire vendre par le tribunal ? Si on a vendu à l'enchère publique, la vente est valable, quand même il y aurait erreur de la moitié, soit d'avoir vendu pour un Mané (100 zoud) ce qui veut le double, soit d'avoir vendu 200 zoud, ce qui vaut 100.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions